



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 15 janvier 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le quinze janvier deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente**, en séance publique sous la présidence de Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire.

	Présent	Absent non excusée	A donné pouvoir à
Estelle ARROUET			
Jean-Marie BECHERT	X		
Christophe BOURGEOIS		X	Jean-Marie BECHERT
Mireille CLAUDE PITET	X		
Lauriane COURCIAT		X	Anna FALIGUERHO
Bernard DOUTRES	X		
Anna FALIGUERHO	X		
Fabienne FERRY		X	Christophe LE NEURES
Christophe LE NEURES	X		
André MATHIEU		X	Bernard DOUTRES
Frédéric METZ		X	Mireille CLAUDE PITET
Pascal MUNIER	X		
Antoine ROTH	X		
Laurence THIRIET	X		
Martine WEIGEL	X		

Nombre de conseillers	
Elus :	15
En fonction :	15
Présents :	9
Votants :	14

Date de la convocation
09 janvier 2025

Secrétaire de séance
Bernard DOUTRES

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation de la précédente séance.

Point n° 1 : Vidéoprotection – demande de subventions.

Point n° 2 : Budget annexe « Lotissement » - Décision budgétaire modificative.

Point n° 3 : Demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Point n° 4 : Vente de terrains - déclassement.

Point n° 5 : Informations diverses.

Avant d'ouvrir la séance et de procéder aux vérifications règlementaires, Madame le Maire invite l'assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence à la suite du décès de Monsieur Jean-Luc CUNY, ancien Maire de Dogneville, survenu le 12 janvier 2025 à Vandœuvre-Lès-Nancy.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame Mireille CLAUDE PITET, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Bernard DOUTRES est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024, qui est approuvé à l'unanimité.

2025 - 01 : Vidéoprotection – demande de subventions.

Par une délibération en date du 27 novembre 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en place d'un système de vidéoprotection déployé sur l'ensemble du ban communal.

Ce dispositif est susceptible de pouvoir bénéficier de subventions notamment auprès de l'Etat. Le plan de financement est présenté à l'assemblée.

Voté à l'unanimité.

2024 - 02 : Budget annexe « Lotissement » - Modifications budgétaires modificatives.

Madame ARNOLD, Secrétaire Générale des Services, explique à l'assemblée que pour pouvoir décliner les opérations de stocks réalisées en fin d'exercice sur le budget annexe « Lotissement les Prés », il convient de prendre des décisions budgétaires modificatives.

Voté à l'unanimité.

2024 - 03 : Demande d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'adhésion du Groupement Syndical Forestier du Massif des Jumeaux au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (S.M.I.C.) des Vosges.

Favorable à l'unanimité.

2024 - 04 : Vente de terrains - déclassement.

Monsieur Bernard DOUTRES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2024, il a été acté le principe de la vente de parcelles au niveau de la zone dite de « l'aérodrome » après le passage d'un géomètre – expert pour la création et le bornage de nouveaux terrains issus d'une division foncière.

C'est ainsi que douze parcelles ont été créées, cadastrées Section AN – Parcelles 100 – 101 – 102 – 103 – 104 – 105 – 106 – 107 – 108 – 109 – 110 et 111.

Considérant que ces nouvelles parcelles ne sont plus affectées à un service public ou à l'usage direct du public, l'assemblée décide de leur déclassement du domaine public et de leur intégration dans le domaine privé communal afin de pouvoir être cédées.

Voté à l'unanimité.

2024 - 05 : Vente de terrains.

Par une décision du 12 juin 2024, le conseil municipal a autorisé la vente d'une partie d'une parcelle cadastrée AN89 située Chemin du Xa, au prix de 40,- € le m². Or, il s'avère, après examen approfondi, que 731 m² de cette parcelle se trouvent en zone inondable et sont donc, de fait, inconstructibles. Il est ainsi proposé à l'assemblée de revoir le prix de vente de cette partie, en le ramenant à 8,- € le m² au lieu des 40,- € le m².

Voté par 12 voix Pour et 2 Abstentions.

2024 - 06 : Déclassement de trois points lumineux de l'éclairage public.

Monsieur Bernard DOUTRES, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée la vente survenue le 09 décembre 2024, de l'immeuble communal sis 114, Rue de Brunôve à DOGNEVILLE. Cette transaction comprenait, outre le bâtiment, une zone de stationnement éclairée par trois candélabres faisant partie de l'éclairage public de la rue.

La cession de la parcelle entraîne donc la sortie de ces trois points lumineux de l'éclairage public. Afin de pouvoir les rétrocéder au nouveau propriétaire, il convient de les déclasser du domaine public.

Voté à l'unanimité.

2024 - 07 : Valeur du titre - déjeuner.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Secrétaire Générale des Services, il a été convenu de porter la valeur du titre déjeuner à 10,- € au lieu et place des 8,- € jusqu'alors. Les conditions d'attribution restent inchangées tout comme la répartition de leur prise en charge.

Voté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe l'assemblée de l'engagement d'une procédure judiciaire avec le cabinet d'avocats Lebon concernant l'implantation d'une antenne relais FREE rue du Montant ROYE. La Commune est représentée par Maître BABEL du cabinet Synergie à Epinal.
- Deux demandes d'emplacement sont en cours pour l'installation d'antennes, l'une pour SFR, l'autre par les radios amateurs des Vosges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.
Madame le Maire remercie l'Assemblée.

VU par Nous, Mireille CLAUDE – PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 22 janvier 2025 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884, au lieu et place de celui affiché le 02 décembre 2024.

A Dogneville, le 22 janvier 2025

Le Maire,
Mireille CLAUDE - PITET

